Grand NARBONNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES ACHATS	HA_REGL_001
	LA POLITIQUE ACHATS DU GRAND NARBONNE	**03/09/2021**
		A

Grand NARBONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LA POLITIQUE ACHATS DU GRAND NARBONNE

Direction des Achats et de la Commande Publique

La Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne effectue chaque année des achats de fournitures, services et travaux pour un montant d'environ 30 millions d'euros TTC (hors Délégations de service public).

En 2019, le Grand Narbonne a décidé de créer un service achat permettant ainsi d'insuffler une culture et une optimisation de ses achats. Plusieurs actions ont été mise en œuvre : meilleure définition des besoins, massification des achats, rédaction d'un guide des achats…

S'inscrivant dans la continuité des actions déjà engagées, le Grand Narbonne propose aujourd'hui, d'affirmer une véritable Politique Achats fixant des orientations et intentions générales relatives aux achats.

Elle vise à satisfaire, dans le respect du Code de la Commande publique, les besoins des services et à garantir un haut niveau d'efficacité tant en interne que dans les services rendus à la population.

Elle permet de promouvoir les valeurs et les engagements Politiques du Grand Narbonne autours de quatre axes stratégiques :

- **Améliorer l'accès à la commande publique**
- **Promouvoir des achats responsables**
- **Assurer un achat public performant**
- **Promouvoir des relations contractuelles équilibrées**

Un observatoire des données de l'achat sera mis en œuvre pour permettre de piloter cette Politique Achats et de l'évaluer.

1 – AMELIORER L'ACCES A LA COMMANDE PUBLIQUE

PILIER n° 1

L'accès à la commande publique est un axe majeur du développement et de l'amélioration de la Politique Achats au Grand Narbonne.

Cet axe a pour objectif principal d'améliorer la communication entre les acteurs économiques et les acheteurs du Grand Narbonne.

Le Grand Narbonne entend poursuivre les démarches déjà engagées ces dernières années et se fixe deux objectifs :

- *Le renforcement des relations fournisseurs*
- *La simplification de l'accès à la commande publique*

RENFORCER LES RELATIONS FOURNISSEURS

La relation fournisseur est une donnée essentielle à la bonne réalisation de l'achat public. Cette notion doit être au centre de la Politique Achats du Grand Narbonne.

Le renforcement de la relation fournisseur est un axe de création de valeur majeur au sein de la collectivité.

Ces relations doivent cependant être encadrées, c'est la raison pour laquelle la Direction des Achats et de la Commande Publique doit être au centre des interactions entre les fournisseurs et la collectivité.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- **Généraliser la pratique du *sourcing***

Le *sourcing* est consacré par le code de la commande publique comme une méthode d'analyse du marché fournisseur. Cette pratique permet de rapprocher l'offre et la demande et de mieux appréhender les contraintes des opérateurs économiques et des acheteurs publics.

Le *sourcing* doit respecter les trois principes fondamentaux de la commande publique :

- Liberté d'accès à la commande publique
- Egalité de traitement des candidats
- Transparence des procédures

La mise en place de tableaux de suivi des rencontres fournisseurs permettra également d'assurer un référencement des opérateurs économiques en tenant à jour une base de données fournisseurs. Cette base pourra être mutualisée avec les communes de l'intercommunalité.

- **Animer une réunion annuelle d'information sur les marchés publics**

Le Grand Narbonne souhaite capitaliser sur les bonnes pratiques déjà en place. A à ce titre, la collectivité souhaite pérenniser la rencontre annuelle des marchés publics et faire de ce moment d'échange privilégié, le rendez-vous immanquable du territoire pour les opérateurs économiques.

- **Planifier l'intention d'achat de la collectivité et assurer sa publication à l'intention des opérateurs économiques**

La mise à disposition des intentions d'achat permet l'accroître la concurrence, l'innovation. Les opérateurs économiques pourront ainsi anticiper les besoins du Grand Narbonne avant le lancement des consultations.

1 – AMELIORER L'ACCES A LA COMMANDE PUBLIQUE

BENEFICES ATTENDUS

Par la mise en place de ses actions et l'évaluation de ces dernières, le Grand Narbonne souhaite :

- Répondre aux interrogations et aux craintes des opérateurs économiques lors de leur réponse aux marchés publics.
- Augmenter le taux de réponse à ses consultations. Consciente qu'un niveau élevé de concurrence entraine nécessairement une meilleure compétitivité des offres, la collectivité mettra tout en œuvre pour atteindre ces objectifs.
- Augmenter la satisfaction des utilisateurs internes, par une meilleure connaissance des fournisseurs présents et des solutions disponibles sur le marché
- Faire connaitre l'organisation interne de la collectivité

INDICATEUR DE SUIVI DE LA PERFORMANCE

INDICATEURS	OBJECTIF 2022	OBJECTIF 2024
Nombre de fournisseurs rencontrés dans l'année	30	50
Taux de réalisation de l'intention d'achat	60%	80%
Taux de satisfaction des opérateurs économiques ayant participé à la réunion annuelle	80%	80%
Taux de satisfaction « DCE » des opérateurs économiques ayant participé	40%	60%

SIMPLIFIER L'ACCES A LA COMMANDE PUBLIQUE

La simplification de la commande publique est un objectif majeur de la Direction des Achats et de la Commande Publique du Grand Narbonne.

Devant la complexité de la règlementation et la multitude de montages juridiques existants, le Grand Narbonne se doit de proposer une commande publique accessible aux opérateurs économiques.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le Grand Narbonne souhaite orienter ses efforts sur les axes de travail suivants :

- **Une simplification efficace et visible des dossiers de consultation des entreprises et une simplification des réponses**

Le Grand Narbonne entend simplifier les pièces de la consultation afin de rendre ses marchés plus attractifs pour les TPE-PME et éviter notamment les clauses contractuelles standards parfois inadaptées à des petits opérateurs et donc dissuasives.

Afin de faciliter les réponses des entreprises, le Grand Narbonne s'engage à réduire les pièces demandées aux candidats.

La collectivité mettra en place sur certaines procédures « pilote » des questionnaires de satisfaction candidat. Cette évaluation permettra d'analyser la compréhension et la qualité des DCE de la collectivité par le prisme du marché fournisseur.

L'analyse de ces retours permettra d'identifier des axes de travail concrets et de concentrer les efforts de simplification sur des items majeurs pour le marché fournisseur.

- **Faire preuve de pédagogie en expliquant les règles des marchés publics aux TPE-PME à travers les permanences dans les Chambres consulaires.**

En collaboration avec la Ville de Narbonne, la mise en place d'une permanence mensuelle des marchés au sein des Chambres consulaires permettra d'aller à la rencontre des opérateurs économiques, de faire connaître le potentiel d'achat des collectivités, d'expliquer les règles de la commande publique et de capter des nouveaux entrants sur les marchés.

- **Mettre en place une fiche satisfaction à joindre au DCE pour apprécier la lisibilité et la compréhension des dossiers de consultation.**

Dans une logique d'amélioration continue de la qualité de ses documents, le Grand Narbonne souhaite évaluer de manière objective la qualité de ses DCE. Pour ce faire, il pourra être mise en place une enquête de satisfaction succincte qui permettra d'évaluer la satisfaction des entreprises qui ont répondu à la consultation, notamment sur les points suivant :

- Clarté et compréhension du CCTP
- Pertinence des critères de sélection
- Contenu et pertinence des pièces financières

BENEFICES ATTENDUS

La mise en place de ces actions et leur suivi doit permettre notamment :

- De répondre aux interrogations et aux craintes des opérateurs économiques sur la règlementation des marchés publics
- Identifier de nouvelles entreprises susceptibles de répondre et de remporter des marchés
- Augmenter le nombre de réponses aux consultations du Grand Narbonne
- Permettre aux TPE-PME du territoire de répondre plus facilement aux marchés du Grand Narbonne
- De réduire le nombre de dossiers non conformes lors des réponses aux marchés du Grand Narbonne.

INDICATEUR DE SUIVI DE LA PERFORMANCE

INDICATEUR	OBJECTIF 2022	OBJECTIF 2024
Nombre d'entreprises reçues en permanence des marchés	12	16
Nombre de permanences effectuées dans l'année	8	10
Moyenne du nombre de questions posées par consultation	A définir après évaluation	-15%
Taux de réponse des TPE/PME reçues en permanences	A définir après évaluation	A définir après évaluation

2 – PROMOUVOIR LES ACHATS RESPONSABLES

PILIER n° 2

Les achats responsables contribuent à maîtriser la chaîne d'approvisionnement à travers la gestion des risques mais également, en trouvant des opportunités de création de la valeur.

Cet axe visant à tendre vers une commande publique responsable et plus durable se traduit par la mise en place de trois objectifs :

- *Prendre en compte les critères éthiques, environnementaux et sociaux dans les marchés*
- *Mobiliser et piloter les ressources internes intervenantes sur des sujets en lien avec l'achat public durable*
- *Suivre la performance et les engagements des fournisseurs sur ces items*

2 – PROMOUVOIR LES ACHATS RESPONSABLES

PRENDRE EN COMPTE LES CRITERES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET ETHIQUE DANS LES MARCHES

Le Grand Narbonne souhaite aller au-delà des exigences règlementaires en matière de développement durable. Engagée dans une démarche d'amélioration de ses pratiques, la collectivité souhaite faire de sa commande publique un véritable levier en faveur de la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et éthiques.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Plusieurs actions ont été identifiées pour atteindre cet objectif :

- **Création d'une base de données de labels, à disposition des services, utilisables dans les marchés publics du Grand Narbonne**

La généralisation du recours aux labels est un moyen efficace pour s'assurer de la mise en place d'un niveau minimum de qualité.

Afin d'aider les services opérationnels lors de la rédaction de leurs cahiers des charges, il est proposé de mettre à disposition de ces derniers une liste de labels utilisables par domaine d'achat.

Quelques exemples peuvent être cités :

- Imposer le label ENERGY STAR pour les achats de matériel informatique

Synonyme de qualité et de durabilité, il est actuellement géré par l'Agence américaine de protection de l'environnement. Il s'adresse aux fabricants, vendeurs ou revendeurs de produits qui choisissent de participer à ce programme.

En pratique, le label Energy Star impose des valeurs seuils en matière de consommation énergétique, dépendant du groupe de produits concernés et tenant compte des modes de fonctionnement de chaque équipement (mode actif et mode veille caractérisé par une puissance de fonctionnement nettement réduite)

- Imposer le label PEFC pour les achats de produits issus du bois

Le label « PEFC Certified » vise à garantir que les fibres de bois sont issues de forêts gérées durablement (au moins 70 % de fibres de bois provenant de forêts gérées durablement)

- Imposer l'écolabel européen pour les achats matériaux de construction

L'Écolabel européen vise à garantir une réduction des impacts des peintures et vernis tout au long du cycle de vie (teneur maximale en dioxyde de titane, restriction des substances dangereuses, teneur maximale en composés organiques volatils, juste dosage…).

- **La poursuite de la dématérialisation des marchés publics, avec en ligne de mire une dématérialisation totale de la phase d'exécution des marchés**

- La création d'un clausier « durable » permettant de généraliser la mise en place de clauses d'exécution dans les contrats de la commande publique du Grand Narbonne

Il sera proposé aux services opérationnels la mise en place d'un « clausier durable » qui permettra à ces derniers, en fonction de leur domaine d'achat, d'intégrer des clauses durables pertinentes et en accord avec la Politique Achat du Grand Narbonne. Ces clauses d'exécution pourront porter sur des exigences en termes d'emballage, d'origine de produit, de modalités de livraison ou encore d'insertion, de RSE ou d'emploi.

- La formation toujours accrue des différents chargés d'affaires dans les services.

La mise en place de formation spécifique sur l'Achat responsable afin de sensibiliser les agents aux enjeux du développement durable.

BENEFICES ATTENDUS

Par la mise en place de ces différentes actions, le Grand Narbonne souhaite se positionner comme une collectivité référente en matière de prise en compte du développement durable dans ses marchés.

A ce titre, le Grand Narbonne souhaite afficher une performance verte de l'achat public et atteindre dès 2022 un taux de 80% de marchés prenant en compte les exigences du développement durable (100% en 2023).

INDICATEUR DE SUIVI DE LA PERFORMANCE

INDICATEUR	OBJECTIF 2022	OBJECTIF 2024
Taux de marché intégrant des labels de qualité dans les CCTP	40%	80%
Taux de marché intégrant des clauses	30%	50%
Taux de marché intégrant un critère de sélection durable	80%	100%
Nombre de procédure intégrant la notion d'économie circulaire	1	3
Nombre de personnel embauché en lien avec un marché « clausé »	SUIVI DE L'EVOLUTION	SUIVI DE L'EVOLUTION

MOBILISER ET PILOTER LES RESSOURCES INTERNES INTERVENANTS SUR DES SUJETS EN LIEN AVEC L'ACHAT PUBLIC DURABLE

La prise en compte du développement durable est une problématique qui fait pleinement partie des politiques publiques menées par le Grand Narbonne.

Plusieurs services de la collectivité sont engagés dans des actions concrètes en faveur du développement durable (critères sociaux, éthiques ou environnementaux).

Mobiliser en interne un groupe de travail transversal, dont les actions seront pilotées et évaluées par le prisme de la Politique Achats, doit permettre, la mise en place d'actions concrètes vertueuses en faveur du développement durable sur le territoire.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs actions devront être mise en place et évaluées, notamment :

- L'identification des différentes ressources/services internes qui interviennent sur des problématiques de prise en compte du développement durable et des critères associés

Problématique transversale par excellence, la prise en compte des exigences éthiques, sociales et environnementales est au cœur de l'action de plusieurs services de la collectivité. Identifié comme levier d'action important en faveur de la prise en compte de ces exigences par les collectivités, l'achat public doit être le vecteur principal de l'action de l'institution. Par l'identification des différentes ressources internes et la mise en place d'un groupe de travail permanant sur les achats durables, le Grand Narbonne souhaite identifier, piloter et évaluer des actions fortes et concrètes en matière de prise en compte du développement durable dans ses relations contractuelles et générer un cercle vertueux sur le territoire.

- Consacrer la mise en place de « remues méninges » durables et proposer un plan d'amélioration continu des achats durables.

S'appuyer sur les utilisateurs et les services afin d'identifier des actions positives à mettre en place dans le but d'upgrader les relations contractuelles ou les pratiques internes sur le volet durable.

- Identifier des procédures majeures où le critère développement durable apparait comme un critère de sélection majeur de l'offre

La mise en place de procédures pilotes sur lesquelles le critère de sélection relatif à la prise en compte des impératifs éthiques, sociaux et environnementaux sera favorisé par rapport au critère prix.

2 – PROMOUVOIR LES ACHATS RESPONSABLES

BENEFICES ATTENDUS

Cet objectif a pour principale finalité la mise en place d'un cercle vertueux de pratiques. Le Grand Narbonne souhaite, à son niveau, créer un effet levier en faveur du développement durable sur le territoire.

Ainsi, la collectivité pourra

- Répondre aux obligations règlementaires
- Piloter et suivre les bonnes actions identifiées
- Proposer des actions concrètes et réalisables à court/moyen terme en faveur de la prise en compte des critères sociaux, éthiques et environnementaux dans les marchés publics du Grand Narbonne

INDICATEUR DE SUIVI DE LA PERFORMANCE

INDICATEUR	OBJECTIF 2022	OBJECTIF 2024
Nombre de procédure présentant un critère durable dont la pondération est supérieure au critère prix et/ou valeur technique	*1*	*5*
Nombre d'actions pilotées par le groupe de travail des achats durables	*3*	*10*

SUIVRE LA PERFORMANCE DES FOURNISSEURS

Les valeurs éthiques, environnementales et sociales sont déterminantes pour la sélection d'un nouveau fournisseur, mais également pour le maintien d'un fournisseur au panel du Grand Narbonne.

L'évaluation du fournisseur est la clef de voute d'un système achat mature. La volonté de créer de la valeur au sein de l'institution passe nécessairement par une maîtrise des relations fournisseurs.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Afin de réaliser cet objectifs, plusieurs actions seront mises en place, notamment :

- **La rédaction d'une « charte du fournisseur durable » au Grand Narbonne.**

Cette charte pourra être élaborée avec l'appui du groupe de travail achat durable. Non contraignante afin de ne pas pénaliser les TPE PME, la charte fournisseur liste des engagements auquel le fournisseur se soumet dans ses échanges avec le Grand Narbonne. Ces engagements porteront notamment sur les items suivants :

- Protection de l'environnement dans la réalisation de son activité
- Respect des principes sociaux
- Respect des principes éthiques
- Maitrise de la sous-traitance et des circuits d'approvisionnement

- **L'identification de plan de progrès* dans les marchés**

**Le plan de progrès est une démarche contractuelle qui vise à améliorer la performance, la qualité et en définitive les coûts dans un marché.*
Il s'agit de déterminer des objectifs partagés avec le titulaire portant sur les points clés d'amélioration et d'établir un plan d'actions à court, moyen ou long terme.
Le plan de progrès peut encore se définir comme la contractualisation d'objectifs permettant à l'acheteur et au fournisseur de capitaliser sur l'expérience acquise en vue d'améliorer leur performance respective. Les actions qui peuvent être recensées sont :

- *la réduction des emballages,*
- *l'amélioration de la qualité du service,*
- *l'augmentation du niveau de satisfaction des utilisateurs,*

Ces plans de progrès peuvent porter spécifiquement sur des aspects sociaux, éthiques ou environnementaux.

2 – PROMOUVOIR LES ACHATS RESPONSABLES

BENEFICES ATTENDUS

Par le pilotage de ces actions, trois bénéfices majeurs peuvent être attendus :

- Accroitre la connaissance du panel fournisseurs du Grand Narbonne
- Labelliser et catégoriser les fournisseurs du Grand Narbonne
- Piloter une amélioration continue de la prise en compte du développement durable et de ses principales composantes dans les pratiques d'achats du Grand Narbonne.

INDICATEUR DE SUIVI DE LA PERFORMANCE

INDICATEUR	OBJECTIF 2022	OBJECTIF 2024
Taux de fournisseurs titulaires de marché évalué par le Grand Narbonne	2%	10%
Nombre de fournisseurs marchés signataire de la charte	10%	30%

PILIER n° 3

3 – ASSURER UN ACHAT PUBLIC PERFORMANT

La professionnalisation de la fonction achat est un levier majeur pour assurer la réalisation d'économie pour la collectivité, tout en assurant un niveau de qualité supérieur ou équivalent des achats.

Afin d'assurer un bon niveau de performance des achats, ce pilier d'articulera autour de 3 objectifs principaux :

- *Réaliser des économies financières sur l'ensemble des marchés*
- *Rationnaliser le circuit d'approvisionnement*
- *Généraliser l'analyse en coût complet*

Au-delà de ces objectifs, une action globale de formation aux bonnes pratiques achats sera réalisée chaque année afin de sensibiliser les chargée d'affaires aux évolutions règlementaires et aux bonnes pratiques achats.

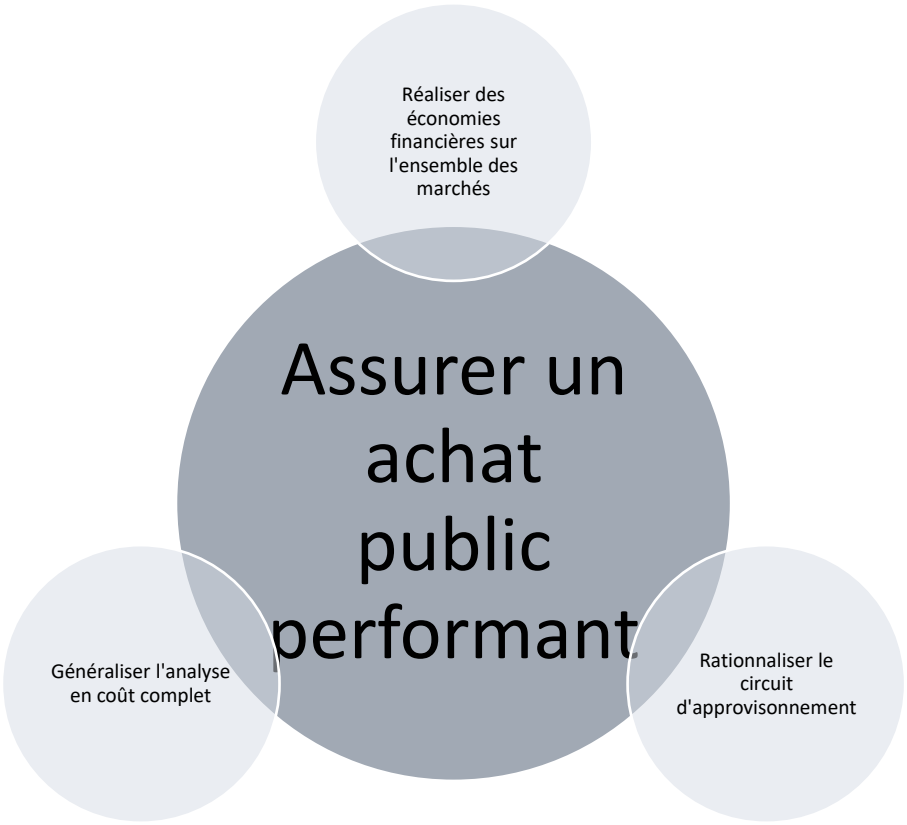

REALISER DES ECONOMIES SUR L'ENSEMBLE DES CONTRATS DES MARCHES

La fonction achat est un levier d'économie puissant au sein de la collectivité. La professionnalisation de la fonction achat doit permettre de dégager des marges de manœuvre financières non négligeables pour la collectivité.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les actions suivantes seront déployées et pilotées par le service Achats du Grand Narbonne :

- **La mise en place d'un plan d'action achat**

Le plan d'action achats annuel, permettra d'identifier les marchés cibles à venir et sur lesquels les services opérationnels seront accompagnés par le Direction des Achats et de la Commande Publique.

Le plan d'action achats compile également l'ensemble des bonnes actions qui peuvent être mise en place pour réduire les dépenses liées aux achats de la collectivité. Ces bonnes actions sont valorisées en euros et compilée dans le suivi global des gains sur achats de la collectivité.

- **La mise en place de tableau de suivi et de calcul de gain**

Le gain sur achat est l'indicateur qui permet de valoriser l'action de l'acheteur. La généralisation du calcul du gain sur achat sur les procédures lancées par la collectivité permettra d'identifier la réalisation ou non d'économie sur les marchés. Dans le cas d'une perte financière, une évaluation de la consultation permettra de mettre en place des actions correctives lors de la relance du contrat.

- **L'utilisation et le suivi des leviers achats**

Identifier les leviers achats utilisés par les services :

- **Mutualisation des achats** – *achat en groupement de commande ou en centrale d'achats*
- **Standardisation de produits** – *uniformisation des produits utilisés au sein des différents services de la collectivité pour augmenter les volumes et négocier au mieux les tarifs*
- **Substitution de produits** – *identification de produits de remplacement moins chers ou ayant une durée de vie plus longue dans le but de générer des économies d'échelle*
- **Achat au juste besoin** – *identifier et éliminer la sur-qualité (synonyme de surcoût) dans les achats de la collectivité*
- **Action sur un marché ou un prix** – *réalisation d'un sourcing offensif, négociation systématique, optimisation des stocks, clause de révision de prix optimisée… sont autant d'action en faveur de l'optimisation économique des contrats*
- **Action de progrès sur un contrat** – contractualiser un partage des gains avec le fournisseur par la mise en place en cours d'exécution d'action positive en matière de réduction des coûts (optimisation logistique, emballages…)

3 – ASSURER UN ACHAT PUBLIC PERFORMANT

BENEFICES ATTENDUS

Globalement, le développement d'une fonction achat plus mature et la mise en œuvre des leviers achats principaux doivent permettre la réalisation d'une économie de 8% sur le périmètre visé.

L'ensemble de ces actions va permettre également la production de données chiffrées à destination des décideurs pour valoriser la bonne maîtrise économique des contrats.

Professionnaliser les agents des services opérationnels intervenant sur le processus achat et suivre la bonne application des enseignements dans les procédures marchés publics.

L'identification d'un référent achats sur les différents pôles de la collectivité doit permettre de renforcer les relations entre services opérationnels et fonctions supports.

Cet interlocuteur privilégié pourra intégrer les bonnes pratiques Achats au sein de son service.

INDICATEUR DE SUIVI DE LA PERFORMANCE

INDICATEUR	OBJECTIF 2022	OBJECTIF 2024
Taux de gain sur achat réalisé	5%	8%
Taux de marché intégrant l'utilisation de leviers achats (négociation, mutualisation...)	20%	60%
Nombre de référents achats identifiés et formés	1	5 (1 par pôle au minimum)

RATIONNALISER LE CIRCUIT D'APPROVISIONNEMENT

En lien étroit avec la fonction achat, la fonction approvisionnement permet également de générer des économies lorsque son circuit est optimisé.

Le coût de traitement/passation d'une commande est en moyenne de 150€. La diminution et la globalisation des commandes génèrent naturellement des économies de coûts cachés

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le processus d'achat répond aux questions : « quoi, à qui et pourquoi ? », alors que celui d'approvisionnement vise à répondre aux interrogations suivantes : « combien, quand et où ? ».

La fonction achat vise principalement à déterminer ce qu'il convient d'acheter (détermination des besoins) et à qui (fournisseurs), dans le cadre de la politique générale de l'entreprise (pourquoi acheter ce produit et pas un autre) :

- Recevoir les besoins exprimés par les services
- Consulter et sélectionner les fournisseurs ;
- Négocier avec ces derniers les meilleures conditions commerciales à travers l'étude des offres et la mise en place de contrats (prix, délais, conditions de paiement…) ;
- Assurer le suivi des commandes jusqu'à la livraison

La fonction approvisionnement va se pencher sur la logistique matérielle et administrative de cet achat (combien de pièces, quand et comment gérer le transport, stockage)

- La planification des commandes de réapprovisionnement
- La détermination des quantités de commandes
- Le déclenchement des commandes

Un travail de fond sur le processus d'approvisionnement, notamment sur les accords-cadres transversaux à bons de commande doit être initié par la collectivité.

Plusieurs actions ont déjà été réalisées en ce sens (centralisation de l'achat du mobilier, des frais de protocole…)

Les actions de centralisation des circuits d'approvisionnements doivent être maintenues et déployés dans la collectivité. La mise en place d'une validation systématique des commandes par la Direction des Achats et de la Commande publique, l'obligation d'intégration des devis aux bons de commandes sont autant de bonnes actions à renforcer dans la collectivité.

3 – ASSURER UN ACHAT PUBLIC PERFORMANT

BENEFICES ATTENDUS

La gestion centralisée des approvisionnements garantie la bonne mise en œuvre des accords contractuels négociés dans les marchés publics. Elle permet d'avoir une vision claire des consommations des produits et d'assurer un contrôle effectif de la facturation, deux leviers majeurs d'économie qui font actuellement défaut à l'organisation actuelle.

Cette organisation permet de gagner en productivité en faisant réaliser l'activité par des personnes dédiées.

Disposer d'une activité sécurisée :

- **Améliorer** le contrôle interne (application et contrôle des prix marchés / contrôle des volumes de commande sur les marchés de fournitures)
- **Fiabiliser** les référentiels (réalisation de catalogue pour les services et saisie fiable des bons de commande)
- **Sécuriser** l'acte achat (fiabiliser la réalisation du bon de commande, assurer le respect du règlement intérieur des marchés publics)
- **Garantir** la bonne application des contrats (application des bons prix et des bonnes remises, le bon produit acheté chez le bon fournisseur et la commande passée sur le bon marché.)

Pour le fournisseur, cette organisation permet également d'identifier un interlocuteur unique dans la collectivité pour des problématiques de commandes, de livraison ou de facture.

Cette organisation permet également une réduction du nombre de commandes par la mise en place d'un cadencement de commande. Le nombre de factures est également réduit.

INDICATEUR DE SUIVI DE LA PERFORMANCE

INDICATEUR	OBJECTIF 2022	OBJECTIF 2024
Nombre de commandes réalisées	SUIVI DE L'EVOLUTION	SUIVI DE L'EVOLUTION
Taux d'erreur sur les commandes	0%	0%
Nombre de commande inférieure à 100€	VALEUR ECHELON	-30%

GENERALISER L'ANALYSE EN COUT COMPLET

L'analyse en coût complet permet de prendre en compte l'ensemble des composantes tarifaire qui entre en jeu dans un projet. Elle est conditionnée à une excellente maîtrise des modèles économiques des fournisseurs mais également de l'organisation interne de la collectivité.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'analyse en coût complet peut parfois être complexe à généraliser sur l'ensemble des achats. En revanche certaines actions simples, dites de « *premier niveau* » peuvent être réalisées, notamment l'intégration systématique des coûts de fonctionnement dans les projets d'acquisition.

Une réflexion globale doit également être menée sur les secteurs spécifiques en réalisant notamment des études économiques comparatives (comparatif achat/location parc auto, internalisation des transports, location entretien des vêtements de travail…)

- **Imposer l'intégration des contrats de maintenance sur dans les marchés d'acquisition d'équipements**

Généraliser les contrat de maintenance longue durée en particulier sur les achats de solutions informatiques afin de limiter le recours au marchés négocié dans mise en concurrence de maintenance qui ne présente aucune marge de négociation possible avec les fournisseurs.

- **Questionner les services sur la prise en compte du coût d'utilisation des produits et équipement lors de la réalisation d'un achat**

Prendre en compte le coût de la prestation à la place du critère prix, déterminé selon une approche globale fondée sur le coût du cycle de vie (prise en compte des coûts directs et indirects liés à la possession du bien ou service – maintenance, formation, évolution, stockage… etc…)

- **Généraliser les études économiques comparatives lors de l'acquisition de certains équipements**

Il s'agira ici d'évaluer de comparer le coût de la location entretien par rapport au coût de l'acquisition, notamment sur les secteurs suivants : les vêtements de travail, le parc auto, les multifonctions…

3 – ASSURER UN ACHAT PUBLIC PERFORMANT

BENEFICES ATTENDUS

Au-delà de la réalisation de certaines d'économies pour la collectivité, l'analyse en coût complet et la généralisation des études économiques comparatives se révèlent être des leviers de négociation importants et efficaces auprès des fournisseurs.

Bien souvent, la méthode du coût global dévoile également des coûts cachés qui existent bel et bien pour la collectivité mais qui ne sont pas pris en compte dans le prix d'achat. Acheter au prix le plus bas n'est pas toujours la solution la plus économique !

INDICATEUR DE SUIVI DE LA PERFORMANCE

INDICATEUR	OBJECTIF 2022	OBJECTIF 2024
Nombre de marché intégrant l'analyse en coût complet	5%	20%
Nombre d'études économiques réalisées sur des achats	EVALUATION DU SUIVI	EVALUATION DU SUIVI

4 – PROMOUVOIR DES RELATIONS CONTRACTUELLES EQUILIBREES

PILIER n° 4

En complément des mesures réglementaires adoptées en faveur des TPE-PME notamment, les pratiques d'achat du Grand Narbonne peuvent donner lieu à une amélioration afin qu'elles ne soient pas un frein à l'accès à la commande publique.

Le Grand Narbonne souhaite donc s'engager sur 2 axes :

- *Optimiser la rédaction des contrats*
- *Assurer un suivi des problématiques d'exécution des marchés*

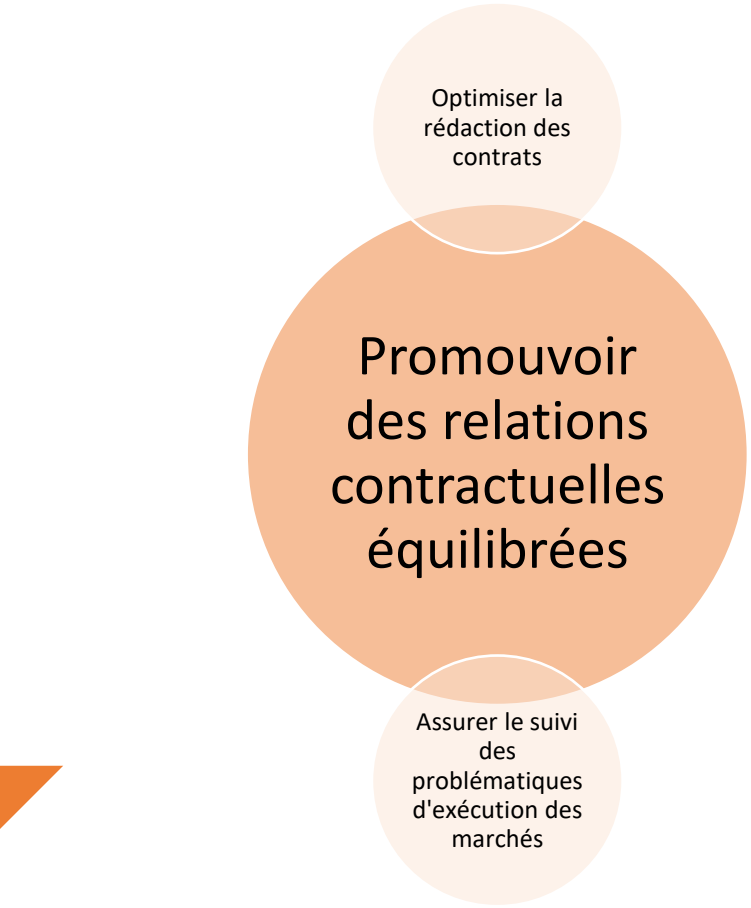

OPTIMISER LA REDACTION DES CONTRATS

L'optimisation de la rédaction des contrats est un levier important de création de valeur pour la collectivité. Il concourt à l'attractivité des marchés lancés par le Grand Narbonne.

Le code de la commande publique apparaît comme une véritable boite à outils au service de l'acheteur public.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le Grand Narbonne souhaite mettre en adéquation ses exigences financières aux capacités des entreprises notamment des TPE-PME. Pour cela, il entend :

- **Systématiser les avances et fixer le taux au-delà du minimum légal sans demande de garantie financière**

L'avance facilité l'exécution des marchés publics et participe à l'égal accès à toutes les entreprises qui peuvent ainsi disposer d'une trésorerie suffisante pour débuter l'exécution du marché.

Le Grand Narbonne propose de prévoir une avance proportionnée à l'objet du marché, pouvant aller jusqu'à 20 % pour les marchés de travaux, sans constitution de garantie financière.

Pour les marchés de fournitures et services, une avance de 10 % sera versée aux entreprises sans demande de garantie financière dans les conditions prévues au Code de la commande publique.

- **Réduire les délais de paiement et développer des modes de paiement plus favorable aux entreprises (paiement par carte achat…)**

Les délais de paiement peuvent être un frein à la réponse des TPE-PME. La simplification du processus de validation interne bons de commandes, factures) contribuera à réduire les délais de paiement.

- **Gérer les clauses de révision de prix pour maintenir l'équilibre économique du contrat tout au long du contrat**

L'intégration de ces clauses aura un impact sur le niveau des offres si le marché prévoit une variation des prix adaptée.

4 – PROMOUVOIR DES RELATION CONTRACTUELLES EQUILIBREES

BENEFICES ATTENDUS

- Améliorer et optimiser la gestion de la trésorerie des entreprises notamment les TPE-PME
- Accorder les clauses financières des contrats avec la réalité économique des entreprises (révision de prix, durée du contrat…)

INDICATEUR DE SUIVI DE LA PERFORMANCE

INDICATEUR	OBJECTIF 2022	OBJECTIF 2024
Nombre de marchés comportant une avance au taux de 20% sans demande de garantie financière	40%	60%
Montant des avances versées aux entreprises	EVALUATION DU SUIVI	EVALUATION DU SUIVI
Nombre de clauses de révisions de prix piloté par la Direction des Achats et de la Commande Publique	EVALUATION DU SUIVI	EVALUATION DU SUIVI
Délai de paiement	13j	<13j

RENFORCER LE SUIVI D'EXECUTION DES MARCHES

Cet objectif doit permettre de replacer les fonctions support au cœur du suivi de l'exécution des contrats.

Plusieurs actions doivent être menées pour suivre la bonne application des clauses contractuelles liées à la bonne exécution de la prestation.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Plusieurs actions seront réalisées pour permettre le renforcement du suivi de l'exécution des contrats :

- **Mettre en place un suivi centralisé des problématiques d'exécution liées aux marchés et uniformiser la communication auprès des entreprises.**

- **Mettre en place, suivre et appliquer les pénalités adaptées dans le cadre d'un défaut d'exécution dans les prestations.**

Le suivi de la bonne exécution des contrats et la juste application des pénalités est un élément essentiel pour s'assurer d'un équilibre parfait des relations contractuelles. L'application de la pénalité lorsqu'elle est justifiée traduit une rigueur de la collectivité dans sa gestion contractuelle.

- **Généraliser le recours aux revues de contrats**

La revue de contrat doit être réalisée à la date anniversaire du marché. Elle permet de vérifier que la totalité des exigences posées dans le cahier des charges sont correctement respectés par le fournisseur. C'est également l'occasion de faire un point sur les non-conformités d'exécution et d'identifier les points d'amélioration à venir. La revue de contrat pourra être contractualisée. Elle permet d'instaurer un dialogue permanant avec les opérateurs économiques.

4 – PROMOUVOIR DES RELATION CONTRACTUELLES EQUILIBREES

BENEFICES ATTENDUS

Identifier des leviers de d'amélioration des prestations liées aux contrats et proposer des plans d'amélioration aux fournisseurs.

Centraliser et uniformiser une politique claire sur les problématiques d'exécutions liées aux marchés.

S'assurer d'une bonne gestion des services opérationnels de la collectivité et afficher un respect mutuel des exigences contractuelles (équilibre des relations contractuelles)

Professionnaliser les échanges avec les fournisseurs ainsi que l'exécution contractuelle.

Consacrer la revue de contrat comme outil d'analyse de la pertinence du contrat de la commande publique.

INDICATEUR DE SUIVI DE LA PERFORMANCE

INDICATEUR	OBJECTIF 2022	OBJECTIF 2024
Nombre de dossier traités par la Direction des Achats et de la Commande Publique	EVALUATION DU SUIVI	EVALUATION DU SUIVI
Nombre de pénalités appliquées	EVALUATION DU SUIVI	EVALUATION DU SUIVI